

8 juin 2018

## 6 Oser le « private equity »

**P**our Martine Sessin-Caracci, associé gérant responsable des relations investisseurs chez Omnes Capital, le « private equity » constitue « une solution de diversification patrimoniale au couple risque-rendement particulièrement intéressant pour qui souhaite investir dans l'économie réelle et dispose pour ce faire d'un horizon de placement suffisamment long. Nos souscripteurs reçoivent des distributions progressives de revenus dès la fin de la cinquième année sur des fonds de durée de 10 à 12 ans qui visent un rendement net annuel de 11 % à 14 % ».

Si ambitieux puisse-t-il paraître, cet objectif n'a rien d'extravagant lorsqu'on le rapporte aux statistiques du marché centralisées par France Invest (ex-Afic), d'où il ressort que, sur trente ans, le non-coté génère un TRI (taux de rendement interne) moyen de l'ordre de 10 % et que, sur dix ans, sa rentabilité moyenne flirte avec les 9 %. Selon une étude récente publiée par la société eFront sur le rapport rentabilité-risque du private equity au niveau international, la France disposerait même « d'un important potentiel de rendement, car les fonds des millésimes 2003-2007 n'ont été cédés qu'à hauteur de 86 %, contre 91 % pour les fonds britanniques et d'Europe de l'Ouest ».

### Un maniement délicat

Aussi prometteur soit-il, le private equity reste cependant d'un maniement délicat. L'investissement en valeurs non cotées peut se faire en direct ou via l'achat de parts de FCPR (fonds commun de placement à risque), de FPCI (fonds professionnel de capital-investissement, accessible aux particuliers dans le cadre de la gestion privée à partir de 100.000 euros), de FCPI (fonds commun de placement dans

### Deux FCPR récemment ouverts aux particuliers

Nom du Fonds	Alto Avenir	W PME Valorisation
Promoteur	Alto Invest	Widoowin (en partenariat avec la société de gestion M Capital Partners)
Cadre de souscription	Compte titres, assurance-vie	PEA et PEA-PME
Seuil d'accès	10.000 €	1.000 €
Frais d'entrée	5 % max	0 %
Frais annuels moyens	4,35 %	3,61 %
Durée minimale d'investissement	Huit ans	Sept ans

• LES ECHOS • / SOURCE : ÉTABLISSEMENTS

l'innovation) ou encore de FIP (fonds d'investissement de proximité). Il peut également transiter par l'enveloppe fiscale de l'épargne salariale (une voie encouragée par le gouvernement), du PEA-PME ou encore de l'assurance-vie depuis que l'article 137 de la loi Macron du 6 août 2015 a fluidifié le maniement du non-coté dans le cadre d'un multisupport.

Mais, quel que soit le canal qu'il emprunte, le placement en private equity concerne prioritairement une clientèle avertie qui, dotée d'un patrimoine financier solide, peut se permettre d'en mobiliser une fraction dans une optique de diversification complémentaire. En assurance-vie, par exemple, l'investissement en valeurs non cotées ne doit pas dépasser 10 % du montant du contrat.

### La question de la liquidité

A cet égard, opter pour le capital-risque dans le seul but de réduire son impôt sur le revenu en souscrivant l'un des nombreux FCPI ou FIP qui inondent le marché en fin

d'année peut s'avérer contre-productif. « Pour permettre aux particuliers de placer une partie de leur épargne dans le capital d'entreprises en forte croissance, nous privilégions l'enveloppe du PEA », observe Jean-Baptiste David, directeur de Widoowin. Cette société de gestion de patrimoine indépendante promet notamment une offre originale, assortie « d'un mécanisme exclusif de rachats échelonnés des titres par les PME financées, afin de permettre de distribuer, régulièrement, à partir du 1<sup>er</sup> mars 2019, une partie des éventuels produits de cession aux porteurs de parts ».

Favoriser la liquidité du private equity, c'est également l'objet de la nouvelle plate-forme Asset Market, ouverte aux particuliers et aux institutionnels, qui « met en lien acheteurs et vendeurs d'actifs non cotés afin d'en faciliter la transaction », résume le président de cette fintech, Jean-François Descaves. Les investisseurs en non-coté doivent en tout cas bien intégrer le fait qu'ils ne pourront pas récupérer leurs fonds avant plusieurs années. — L.D.